

Le Volontariat International en Entreprise (V.I.E), Spécificités et nouveautés 2022 en Suisse

Mercredi 13 avril 2022



Introduction

Florent Belleteste

Intervenants

- **Florent BELLETESTE:** Directeur Business France Suisse
- **Noémie COLIN:** Business France Suisse
- **Stéphanie BEN ATTAR :** Business France Suisse
- **Rémy BITOUN :** Directeur The Fork
- **Mathilda VELUT:** V.I.E The Fork
- **Aura CARRASCO-FUENTES:** EFE International
- **Romain DURIEZ:** Directeur CCIFS

Sommaire

- 1- Introduction
- 2 - Le programme V.I.E
- 3 - Les particularités du V.I.E en Suisse
- 4 - Témoignage entreprise : The Fork
- 5 - Présentation EFE International
- 6 - Questions/Réponses
- 7- Conclusion

Le programme V.I.E

(Volontariat International en Entreprise)

Noémie Colin

Qu'est-ce que le V.I.E ?

- **Une formule gagnant-gagnant** : solution RH pour votre développement à l'international et une opportunité d'expérience à l'étranger pour un jeune talent
- **Un statut privilégié** : de statut public, le V.I.E est placé sous l'autorité du Ministère en charge du Commerce extérieur. Il n'existe donc pas de lien contractuel entre le V.I.E et l'entreprise française.
- **QUOI ?** Mission professionnelle de 6 à 24 mois à l'étranger – tout type de mission
- **QUI ?** Un jeune européen (UE) âgé de 18 à 28 ans
- **POUR QUI ?** Toute entreprise française, souhaitant développer ses projets export peut bénéficier de cette procédure, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité.
- **COMMENT ?** Gestion administrative par Business France

Dans le monde



Plus de 95 711 jeunes affectés depuis le début de la formule V.I.E (2001) pour le compte de plus de **8 463 entreprises**.

TOP 5 PAYS

- Belgique
- Allemagne
- Espagne
- Canada
- Luxembourg

TOP 5 SECTEURS

- Activités de commerce
- Agroalimentaire
- Beauté, esthétique
- BTP
- Décoration

En Suisse

Aujourd'hui **9ème pays d'affectation** avec

- **198 V.I.E** en poste
- **68 entreprises** utilisatrices

LES PRINCIPAUX SECTEURS

- Finance et assurance
- Technologies de l'information
- Services, formation, ressources humaines
- Santé
- BTP, construction

- **Aides régionales en France pour la structure française. Exemples:**
 - Auvergne-Rhône-Alpes: 50% des dépenses éligibles (indemnités versées au V.I.E + frais de gestion et protection sociale du V.I.E) sur la durée initiale de la mission, pour le 1^{er} V.I.E (ou 1^{er} V.I.E depuis 2 ans sans mission V.I.E pour l'entreprise)
 - Bourgogne-Franche-Comté: 50% des indemnités versées au V.I.E sur la durée de la mission (maximum 2 V.I.E par PME)
 - Grand Est: prise en charge jusqu'à 50% des dépenses liées à une première mission V.I.E, jusqu'à hauteur de 20 000€, dans le cadre du programme « BE EST EXPORT »
- BPI France: les dépenses liées au recours à un V.I.E sont éligibles au prêt de développement export et peuvent être intégrées dans une assurance prospection, solutions gérées par Bpifrance
- **Chèque relance export V.I.E** : 2 chèques de 5 000 EUR par structure française



Votre entreprise est-elle déjà utilisatrice ?



NON

Contactez le bureau Business France par e-mail à zurich@businessfrance.fr afin de bénéficier de toute l'information adaptée à vos projets V.I.E.

Avez-vous identifié un candidat ?

NON

Adressez le descriptif du poste à la Direction des Ressources Humaines de votre entreprise en France.



La recherche et sélection du candidat

Dépôt de l'offre de mission en ligne

- Consultation de la cvthèque
- Participation à des Forums V.I.E et/ou écoles
- Recherche de profil particulier par nos chargés de recrutement V.I.E, spécialisés par métier.



La demande d'affectation

L'entreprise en France remplit un formulaire de demande d'affectation précisant notamment la durée et l'objet de la mission, la structure et le pays d'accueil, le candidat choisi. Si elle utilise pour la 1^{ère} fois le V.I.E, elle dépose également une demande d'agrément.

Les demandes d'affectation et d'agrément sont déposées en ligne sur www.businessfrance.fr



Délai d'instruction : 6 à 8 semaines

Les particularités du V.I.E en Suisse

Stéphanie Ben Attar



- **Démarrage très rapide** : 6 semaines seulement
- Pas d'imposition locale, pas de rattachement au système local de santé
- **Durée maximale du V.I.E en Suisse** : 18 mois (incluant la durée d'un stage précédemment réalisé en Suisse).

Options à proposer aux entreprises:

Option 1
22 mois

Jusqu'à 4 mois
de formation en France

+

18 mois
en Suisse

Option 2
24 mois

18 mois
en Suisse

+

6 mois
dans un autre pays

Quel profil de candidat?

- V.I.E réservé aux Français (sauf Franco-Suisse)
- Pas de présence en Suisse en amont de la mission. Si présence antérieure en Suisse, le candidat doit être déenregistré du pays depuis au moins 2 mois au démarrage de la mission
- Pas de démarrage sur place

Les structures d'accueil

- **Aucune contrainte concernant la structure d'accueil**
A Zurich: possibilité d'hébergement au sein des bureaux de la CCI France-Suisse
- Spécificités canton de Genève :
 - la structure d'accueil qui accueille le volontaire **en mission** doit appartenir au même groupe que la société contractante : filiale, maison-mère ou société sœur.
 - le volontaire qui **réside** à Genève doit être en mission dans une filiale, maison-mère ou société sœur, même si sa mission est localisée dans un canton voisin.

Témoignage entreprise/V.I.E: The Fork

Rémy Bitoun & Mathilda Velut



RÉMY BITOUN
Directeur TheFork DACH
Suisse, Allemagne, Autriche



MATHILDA VELUT
VIE Junior Brand Manager
Suisse

Présentation de EFE International

Aura Carasco-Fuentes



Qu'est-ce qu'EFE International ?



EFE International est le « véhicule » permettant de porter d'une façon fiable et pérenne de nouvelles activités au service des Entreprises ou Entrepreneurs Français(es) de l'Etranger (E.F.E)

- **Société Anonyme de droit français (SAS)**, avec un siège social basé à Levallois-Perret, fondée par les deux organisations **CNCCEF** et **CCI France International**.
- Cette société fait entrer des **E.F.E** dans son capital pour leur permettre de bénéficier d'un certain nombre de services.
- Ce dispositif permet de créer un **lien juridique entre l'E.F.E et la France** et ainsi de bénéficier de **nouveaux services auparavant inaccessibles**.

Chaque année, de nouvelles Entreprises Françaises de l'Etranger auront l'opportunité d'entrer au capital d'EFE International permettant ainsi la **création d'un puissant maillage d'E.F.E** partout dans le monde faisant rayonner l'économie française.

Une initiative





Vous êtes un entrepreneur français de l'étranger ?



- Vous êtes de nationalité française
- Vous avez créé et/ou dirigez une entreprise dans votre pays de résidence
- Votre activité abonde l'économie française :
 - ✓ Vous contribuez à l'essor du commerce extérieur de la France.
 - ✓ Vous représentez, importez, distribuez des produits ou services français.
 - ✓ Vous assurez la promotion de la France et du savoir-faire français dans le pays de résidence.
 - ✓ Vous recommandez le recours à des produits ou savoir-faire français dans le cadre de votre activité professionnelle.

Grâce à EFE International, vous pouvez désormais renforcer votre équipe en recrutant une ressource humaine qualifiée par le biais de la formule V.I.E.

Une initiative



Les Etapes



- 1 Être intéressé par la formule V.I.E
- 2 Se rapprocher de votre CCI FI locale ou du comité CCEF
- 3 Déposer une demande et obtenir le label EFE
- 4 Entrer dans le capital d'EFE
International
- 5 Signer le pacte d'associé
- 6 **RECRUTER VOTRE V.I.E**

Une initiative



Questions?

Conclusion

Romain Duriez